

ANNEXE E

TIOI

ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

DONT LE CANADA FAIT PARTIE¹

COMMONWEALTH

- Comité consultatif du Commonwealth pour les sciences de la défense
- Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth
- Commission de liaison du Commonwealth
- Commission des sépultures militaires du Commonwealth
- Commission des télécommunications du Commonwealth
- Commission économique du Commonwealth
- Commission maritime du Commonwealth
- Conférence forestière du Commonwealth
- Conférence scientifique du Commonwealth
- Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth
- Conseil des transports aériens du Commonwealth
- Conseil des transports aériens du Pacifique sud
- Conseil économique consultatif du Commonwealth
- Conseil exécutif des bureaux agricoles du Commonwealth

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Commissions techniques du Conseil économique et social:

- Commission de la condition de la femme
- Commission de la population
- Commission des stupéfiants
- Commission du commerce international des produits de base
- Comité exécutif du programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (autrefois le Fonds des Nations Unies pour les réfugiés)

Conseil d'administration du Fonds spécial

Institutions spécialisées

- Agence internationale de l'énergie atomique, et Conseil des gouverneurs de l'AIEA²
- Association internationale pour le développement³
- Banque internationale pour la reconstruction et le développement
- Fonds monétaire international⁴
- Organisation de l'aviation civile internationale, et Conseil de l'OACI
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

¹ Seuls les organismes intergouvernementaux sont compris.

² L'Agence internationale de l'énergie atomique n'est pas, au point de vue technique, une institution spécialisée mais une agence intergouvernementale autonome sous l'égide des Nations Unies.

³ L'Association internationale pour le développement et la Société financière internationale sont affiliées à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Le Canada a été élu à l'un des postes d'administrateurs de la Société financière internationale par le Conseil des gouverneurs. Son mandat est de deux ans à compter du 1^{er} novembre 1960.

⁴ Le Canada a été élu au nombre des administrateurs du Fonds monétaire international par le Conseil des gouverneurs, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} novembre 1960.